

## Travailler dans l'Éducation nationale

### Je t'aime, moi non plus

► Un ratio de candidat.e.s par poste offert aux concours quasiment divisé par deux en 15 ans (sans que le nombre de postes ait doublé, loin de là !) : ce simple fait devrait suffire à convaincre qu'il y a un « problème ». Visiblement, **nos métiers attirent de moins en moins d'étudiant.e.s**, et le « vivier » semble tellement se réduire que, dans les années récentes, plus d'un poste sur 10 offerts aux concours externes n'est pas pourvu. Des travaux de la DEPP\* ont par ailleurs montré que les étudiant.e.s issu.e.s des classes supérieures sont ceux qui délaissent le plus les carrières dans l'éducation, ce qui révèle sans doute douloureusement le déclassement symbolique dont souffrent nos métiers.

► Un rapport du CNESCO\*\*, publié en 2017, invitait cependant à la nuance : une enquête statistique auprès d'un millier d'étudiant.e.s à l'Université montrait que les métiers de l'éducation restaient **des projets valorisés par beaucoup**. Dans la majorité des cas, ce projet était né avant même le début des études supérieures. On pourrait aussi penser aux collègues qui deviennent enseignant.e.s dans le cadre d'une « seconde carrière », à un âge déjà mûr : s'ils restent peu nombreux, cette source de recrutement semble s'accroître.

\* Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

\*\* Conseil national de l'évaluation du système scolaire

Concours externes d'enseignant.e.s (agrégation, capeps, capes, capet, caplp)	Nombre de postes aux concours externes	Nombre de candidat.e.s pour un poste aux concours	Part des postes aux concours qui sont "couverts" par des admis.e.s (%)
Moyenne 2006-2010	8 900	6,4	99,5
Moyenne 2011-2015	12 142	3,3	85,7
Moyenne 2016-2020	11 420	3,8	89,9

Source : DEPP, *Repères et références statistiques*, 2021

► Pour autant, les étudiant.e.s se destinant en particulier aux métiers de l'enseignement interrogé.e.s par le CNESCO décrivaient clairement ces professions comme « peu prestigieuses ». Quant à celles et ceux qui refusaient de s'y orienter, ils évoquaient **la faiblesse des salaires et le manque de reconnaissance** de la profession comme critères importants de leur décision.

► Si les conditions de travail n'apparaissent pas explicitement comme un enjeu, c'est sans doute qu'il est difficile de s'en faire une idée précise avant de les avoir vécues. Mais les chiffres récents sur les démissions de stagiaires laissent à penser que **ces conditions de travail jouent un rôle dans le déclin de l'attractivité de nos métiers** : même si ces démissions restent quantitativement marginales, leur augmentation récente est spectaculaire ! Ainsi, entre 2011/2012 et 2017/2018, le nombre de stagiaires qui ont démissionné a été multiplié par plus de 8 ! Dans le même temps, tout en restant également marginal, le taux de démission des enseignant.e.s titulaires en poste depuis moins de 5 ans a plus que quadruplé, et plus que triplé pour les titulaires depuis plus de 5 ans. Des évolutions inquiétantes.



## Réforme de la formation et des concours

### Une entrée dans le métier par la précarité

Parmi ses nombreux méfaits, l'ex-ministre Blanquer laisse en héritage une réforme des concours et de la formation initiale empoisonnée, et qui a peu de chances d'améliorer l'attractivité des métiers de l'éducation. Le gouvernement affirme vouloir valoriser la dimension professionnelle des concours. Mais en réalité, le retour des concours de recrutement en fin de M2, ainsi que le renforcement de la dimension professionnelle du master MEEF et la mise en place d'un parcours en alternance pour les étudiant.e.s, constituent un grave recul et une entrée dans le métier par la voie de la précarité.

► **Une formation fondée sur la pratique et l'imitation, plus que sur les compétences disciplinaires et les capacités réflexives.**

Avant le passage du concours, qui comporte désormais une épreuve orale non anonyme valorisant l'expérience de terrain du candidat, les étudiant.e.s en master MEEF "classique", dits SOPA Stagiaires en Observation et Pratique Accompagnée, passeront désormais 18 semaines de stage en établissement (6 en M1 et 12 en M2).

Autre "choix" : le master MEEF en alternance, comme ECA Étudiant Contractuel alternant. C'est un contrat de droit public de douze mois plaçant les étudiant.e.s en responsabilité à 1/3 temps, avec une annualisation possible du temps de travail, pour une rémunération mensuelle nette d'environ 695 euros.

Cette « professionnalisation » de la formation est présentée aux candidat.e.s comme une propédeutique à la réussite du concours.

► **Une très forte dégradation des conditions d'entrée dans le métier.**

Excepté.e.s les lauréat.e.s d'un M2 non MEEF, qui continueront d'être affecté.e.s à mi-temps en établissement et à mi-temps en formation à l'Inspe, les lauréat.e.s des concours de l'enseignement et CPE 2022 seront affecté.e.s à temps plein. Cette stagiarisation dégradée, avec une formation de seulement 10 jours à sur l'année, ainsi qu'une confrontation brutale aux réalités du terrain, risquent fort de fragiliser la qualité du temps passé devant élèves.

**Sur le plan pédagogique, c'est une réforme aberrante dont on voit mal en quoi elle pourrait contribuer à résoudre la crise du recrutement, et encore moins à soulager la souffrance au travail des fonctionnaires stagiaires.**

## Entrée dans le métier Des jeunes collègues toujours aussi "choqué.e.s"...

Situations des lauréat.e.s du concours 2022	Année de stage lauréat.e.s 2022	1 <sup>ère</sup> année de titulaire
<b>Etudiant.e non MEEF</b>	Année de stage à mi-temps + formation à l'INSPE à mi-temps <b>1451,99 € net/mois</b> (1.1 SMIC) à l'échelon 1*	Service à temps plein + Possibilité de suivre des formations dans le cadre du PAF (dans la limite des places disponibles et de l'offre de formation...) <b>1645,69 € net/mois</b> (1.3 SMIC) pour l'échelon 2 **
<b>Etudiant.e MEEF Contractuel.le Alternant.e (ECA)</b> : 6h / semaine en pleine responsabilité <b>Rémunération 660 € nets/mois</b>	Année de stage à temps plein (18h pour un.e certifié.e, 35h pour un.e CPE, 15h pour un.e agrégé.e) + 10 journées de formation à l'INSPE dans l'année <b>1451,99 € net/mois</b> (1.1 SMIC) à l'échelon 1*	
<b>Etudiant.e MEEF</b> : stage d'observation de 18 semaines sans charge de classe <b>Gratification de stage : 1263,60 € à l'année</b>		
<b>Etudiant.e MEEF AED prépro</b> : 6h / semaine sans classe en responsabilité, mais possibilité de faire des remplacements à l'interne <b>Rémunération en Master : 1 219 € nets/mois</b>		
<b>Lauréat.e.s justifiant d'une ancienneté suffisante</b> en tant que non titulaire dans la même discipline ou ex titulaire enseignant.e, CPE, PSY ou PE de l'EN (quel que soit le corps ou la discipline précédente)		

\* Pour un.e certifié.e, avant un éventuel reclassement et hors primes et indemnités

\*\* Hors primes et indemnités

### CE QUE PROPOSE LE SNES-FSU

#### ► Pour la formation initiale et les concours

- Pré-recrutement sous statut d'élève-fonctionnaire dès la L2
- Entrée progressive dans le métier après la réussite au concours : 1/3 temps l'année de stage, mi-temps en T1
- Revalorisation des métiers
- Plan pluriannuel de recrutement
- Unification des différents corps dans celui des agrégé.e.s : à terme, les recrutements doivent se faire par la seule agrégation revalorisée

#### ► Pour les rémunérations

- Augmentation d'au moins 20 % de la valeur du point d'indice dans les cinq prochaines années
- Relèvement de 70 points de toute la grille indiciaire
- 1er échelon à 2 000€ nets mensuels
- Traitement de début de carrière équivalent à deux fois le SMIC (niveau de 1982 avant la désindexation du point d'indice par rapport à l'inflation)
- Valeur du point d'indice indexée sur l'inflation
- Revalorisation des débuts de carrière par une diminution de la durée de passage des échelons dans le cadre d'une refonte de l'ensemble des grilles (un an par échelon pour les quatre premiers, accélération pour toutes et tous au 6e et 8e échelons, raccourcissement à trois ans des 9e et 10e échelons)
- Accès de tous les certifié.e.s, CPE et PSYen à l'échelle de rémunération revalorisée des professeurs agrégé.e.s